

Ce que cache le catastrophisme du patronat et du gouvernement

Ils veulent éviter que la répartition des richesses redevienne plus favorable aux salariés
 Au début des années 1980, les dividendes versés aux actionnaires représentaient 4,4 % de la masse salariale. Aujourd'hui, ils représentent 13%. Or de meilleurs salaires fournissent des cotisations retraite plus importantes.

Ils veulent transférer la charge des retraites des entreprises vers les seuls salariés actifs
 La part des cotisations sociales employeurs (dans la valeur ajoutée des entreprises) est passée de 19,8 % en 1982 à 16,1 % en 2007 (Insee). Medef et gouvernement affirment qu'une augmentation des cotisations sociales serait insup-

portable, mais invitent en même temps les salariés à cotiser plus dans l'épargne financière pour préserver leur retraite

Ils veulent maintenir un chômage important pour faire pression sur les conditions de travail et les salaires
 Retarder l'âge de départ à la retraite revient à préférer entretenir le chômage des jeunes comme des plus vieux plutôt que de payer des retraites. Plus de la moitié des salariés qui arrivent à 60 ans n'ont pas d'emploi ; les jeunes ont de plus en plus de mal à obtenir un emploi stable. Allonger leur durée de cotisation, c'est programmer la baisse de leur pension, c'est condamner les jeunes à la double peine : plus long-

temps au chômage, plus longtemps au travail !
Ils veulent pousser les salariés vers l'épargne financière
 En programmant la baisse des pensions, ils veulent que les salariés épargnent pour leurs retraites. Avec l'argent des retraités (247 milliards de retraites), les compagnies d'assurance et les institutions financières pourront spéculer en Bourse. Le groupe d'assurances Médéric, dirigé par Guillaume Sarkozy, espère atteindre le chiffre d'affaires de 7 milliards en 2019 en pariant sur une baisse de 20 % des pensions des cadres, ce qui les inciterait à souscrire à des complémentaires retraites offertes par le groupe !

La retraite par capitalisation est un marché de dupes

Avec la crise financière, les fonds de pension étrangers ont appauvri les retraités.
 Des millions d'Américains et de Britanniques ont vu leur capital retraite placé par les fonds de pension fondre avec la chute des cours boursiers. Les Argentins perçoivent des sommes tellement misérables qu'en Argentine les fonds de pensions ont dû être nationalisés.

La retraite par capitalisation aggrave les injustices, l'égoïsme et l'individualisme
 Chacun cotisant pour soi ; le riche épargne beaucoup, le pauvre n'a rien, faute de pouvoir épargner.



La capitalisation est un transfert d'argent des actifs vers les actionnaires !
La retraite par capitalisation ne protège absolument pas du papy-boom
 Les cours des placements des papy boomers chuteront car, quand ils vendront leurs titres, ils seront plus nombreux que les actifs acheteurs. De plus, ils pourront être les victimes de krachs financiers, de la malhonnêteté des gérants de société boursière et du refus des salariés futurs d'opter pour la capitalisation de peur de se faire plumer par les marchés financiers.

Retraites : Radio Parisot ment Télé Sarko ment Assez de boniments !

Quel choc démographique ?

L'évolution démographique ne rend pas inéluctable la baisse des pensions de retraites

Le montant des retraites dépend aussi de la part du revenu national (PIB-produit intérieur brut) qui est consacré aux retraites. Les dépenses de retraite ont augmenté plus fortement entre 1960 et 2000 que ce qui est prévu dans les quarante prochaines années, sans que le niveau de vie des salariés ait été réduit.

L'augmentation de nombre de départs à la retraite devrait logiquement entraîner la baisse du chômage. Moins de chômeurs, c'est donc plus de cotisants.

La hausse continue de la natalité depuis quinze ans est un élément volontairement sous-estimé. Depuis 1995, la fécondité augmente, avec près de deux enfants par femme. Les générations qui partiront à la retraite à partir des années 2030 seront moins nombreuses.

En France, en 2007, 100 personnes occupant un emploi prenaient en charge 150 personnes sans emploi (jeunes scolarisés, retraités, chômeurs) et prendront en charge 170 personnes en 2040. Cette progression est supportable car très inférieure à la hausse du niveau de vie moyen prévu (rapport Charpin).

L'allongement de la durée de cotisation ne règlera rien. Mais elle aggravera la précarité

Si l'âge moyen de départ à la retraite est de 61,5 ans, l'âge moyen de cessation d'activité est de 58,8 ans. Six salariés sur dix sont sans emploi au moment de prendre leur retraite.

Allonger l'âge de départ à la retraite c'est augmenter le nombre de chômeurs sans augmenter le nombre de cotisants.

Ce ne sont pas les salariés qui ne travaillent pas assez ou pas assez longtemps : c'est le travail pour tous qui manque !

Ce sont les salaires qui sont insuffisants relativement à la richesse produite par le travail de tous

En vingt-cinq ans, 10 % de cette richesse produite (environ 150 milliards d'euros) sont allés dans les poches des actionnaires au détriment des salariés.

De meilleurs salaires fourniraient des cotisations retraites plus importantes. Pour une augmentation des salaires de 300 €, ce sont 66 milliards d'euros supplémentaires de cotisations qui rentreraient dans les caisses.



POUR VRAIMENT MAINTENIR

- **Le système de retraite par répartition qui repose sur la solidarité entre les générations**
- **Le droit à la retraite à 60 ans (déjà remis en cause pour un nombre de salariés grandissant du fait de l'allongement de la durée de cotisation exigée)**
- **Des pensions de retraite qui ne soient pas inférieures au Smic**

IL FAUT PARTAGER LES RICHESSES et AUGMENTER LES SALAIRES

PREMIERS SIGNATAIRES POUR LE VAL-D'OISE
ACU ASSOCIATION DES COMMUNISTES UNITAIRES - **ATTAC** - COLLECTIF FRONT DE GAUCHE (BEZONS) - COLLECTIF CITOYEN POUR UNE ALTERNATIVE DE GAUCHE VALLÉE DE L'OISE - **ETRE DE GAUCHE 95** - **CGT** CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL - **FASE** FÉDÉRATION POUR UNE ALTERNATIVE SOCIALE ET ÉCOLOGIQUE - **FRONT DE GAUCHE** - **GAUCHE UNITAIRE** - **M'PEP** MOUVEMENT POLITIQUE D'ÉDUCATION POPULAIRE - **MJCF** MOUVEMENT DES JEUNES COMMUNISTES FRANÇAIS - **NPA** NOUVEAU PARTI ANTICAPITALISTE - **PCF** PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS - **PCOF** PARTI COMMUNISTE DES OUVRIERS DE FRANCE - **PG** PARTI DE GAUCHE - **SOLIDAIRES** - **AC !** AGIR ENSEMBLE CONTRE LE CHÔMAGE

Témoignages

Avec la réforme, je gagnerai 12 % de moins !

DOMINIQUE, 55 ANS, AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE



Dominique H. 55ans, auxiliaire de puériculture depuis 1974, fonction publique territoriale, après 41ans de travail peut actuellement espérer prendre sa retraite en 2015 avec 1473 € par mois. Si le gouvernement arrive à imposer sa carte réforme avec le calcul sur les 25 meilleurs années, elle percevra 1296 € par mois soit une baisse de 12%.
les dirigeants des entreprises. cotés en Bourse eux continuant à percevoir des millions d'euros chacun.

A nous maintenant de faire entendre nos solutions par la mobilisation dans les entreprises et dans la rue !

LAURENT, SALARIÉ À LA CAISSE D'ÉPARGNE

Salarié d'un groupe privé, le groupe caisse d'épargne (« BPCE », depuis le regroupement récent des caisses d'épargne et du groupe des Banques populaires) et délégué syndical d'une des filiales de cet important groupe bancaire, je suis très préoccupé quant aux solutions proposées par le gouvernement au niveau de la réforme des retraites. Une des pistes qui nous est présentée comme étant inéluctable – je fais référence au recul de l'âge légal de départ au-delà de 60 ans – me semble en complet décalage avec la réalité rencontrée au sein des entreprises. En effet, notre section syndicale a pris part dernièrement aux négociations liées à l'emploi des seniors et il apparaît très clairement dans les bilans sociaux qui nous ont été remis qu'à partir de l'âge de 45 ans ! ces salariés sont considérés par les directions comme étant beaucoup moins productifs et que la question du maintien dans l'emploi, dans des conditions normales, ne cesse d'être posée quand il ne s'agit pas purement et simplement de les inciter à partir, via les dispositifs de préretraites ou de départs négociés. Il est donc illusoire de penser que les entreprises vont, sur ce point précis, changer totalement de politique et permettre aux plus de 60 ans de s'épanouir professionnellement jusqu'à 65 ans, voir plus !...

Notre organisation syndicale, la CGT, pense qu'il existe d'autres solutions qui permettraient d'éviter un naufrage social et qu'il convient, avant toute chose, de réformer le mode de financement de la protection sociale.

► La mise en œuvre d'une contribution sur les revenus financiers des entreprises au même taux que la cotisation retraite des employeurs (8,2%) ;
► la remise en cause des exonérations de cotisations patronales et des exemptions de cotisations dont bénéficient les stocks-options ;
► l'intéressement ;
► l'épargne salariale ;
► les attributions d'actions gratuites réservées aux cadres dirigeants ;
toutes ces mesures permettraient de dégager les 5 à 6 points de PIB nécessaires à l'horizon 2050 pour garantir de bonnes retraites. Il existe donc bien des solutions alternatives, progressistes et garantissant l'équité à mettre en œuvre pour sauver la répartition. A nous maintenant de les faire entendre par la mobilisation dans les entreprises et dans la rue.



Tu enfanteras dans la douleur et vieilliras dans la misère !

SOPHIE, 52 ANS, INSTITUTRICE SPÉCIALISÉE



Avant de devenir institutrice en 1988, j'avais consacré dix ans de ma vie à élever mes trois enfants. J'étais considérée « mère au foyer » ayant été auparavant « conjointe d'artisan », qui était à l'époque un travail sans statut reconnu. L'obtention des années de bonification pour enfants (une année par enfant, attribuée de droit aux femmes fonctionnaires) a été soumise à la condition, d'avoir pris un congé maternité ou parental, par la loi Fillon de 2003, avec effet rétroactif. Pour moi, comme pour toutes les femmes fonctionnaires, qui n'ont été « que » mères au foyer pendant un moment, elles nous ont donc été purement et simplement supprimées.

Application d'une double peine, rupture de contrat de la part de l'État, cette mesure, profondément injuste, a été peu relayée. Avec cette « réforme » Fillon, j'ai perdu trois années, ce qui représente à peu près 150 euros par mois sur une pension qui sera d'environ 1200 euros et aurait compensé un peu mon interruption de carrière. Les femmes salariées du privé ont droit à deux ans par enfants, sans condition, jusqu'à quand ? Quand je prendrai ma retraite, je n'aurai même pas la satisfaction de libérer un emploi pour un jeune, puisqu'ils ont décidé de ne pas remplacer un départ sur deux dans la Fonction publique. Supprimer des emplois publics pour faire « des économies » ne provoque que plus chômage et moins de cotisations, ces choix politiques sont catastrophiques pour les personnes qui ont des carrières incomplètes et pour les bas et moyens salaires, en majorité les femmes. Rendez-moi mes années de bonification pour enfants !

ça me choque qu'on recule l'âge de la retraite, alors que les jeunes n'arrivent pas à trouver un emploi !

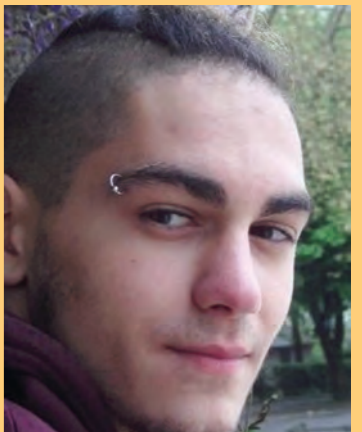
ANTONIN, 20 ANS, APPRENTI PÂTISSIER

Quel est ta situation professionnelle ?

Je suis actuellement demandeur d'emploi car je souhaite changer d'orientation. J'ai en effet passé un CAP de pâtissier avec un apprentissage où je pouvais travailler pour plus de 45 heures par semaine pour être payé en dessous du Smic. J'ai ensuite exercé ce métier avec des conditions de travail très dures : horaire très important, station debout en permanence et port de charge répété.

Que penses-tu de ce qui se prépare pour les retraites ?

Lorsque je vois les conditions de travail de ce métier de pâtissier, je trouve impensable qu'un emploi de ce type ne donne pas droit à une retraite avant 60 ans. De nombreux emplois artisanaux, dit revalorisés aujourd'hui, ne prennent pas en compte cette pénibilité pour l'âge de la retraite. D'un point de vue plus général, ça me choque que l'on parle aujourd'hui de reculer l'âge de la retraite alors que les jeunes n'arrivent pas à trouver un emploi et sont obligés soit d'être au chômage, soit de prendre n'importe quels stages non assujettis aux cotisations pour la retraite. On veut nous faire croire que c'est pour employer les seniors alors que ceux-ci ont déjà beaucoup de mal à rester dans l'emploi jusqu'à 60 ans. C'est révoltant !



D'AUTRES SOLUTIONS SONT ENVISAGEABLES

AUGMENTER LES SALAIRES ET REDUIRE LES INÉGALITÉS

De 1993 à 2006 (comptes de la Nation), les entreprises privées (sociétés non financières) accordaient aux actionnaires une augmentation moyenne de 9,8 % par an des dividendes contre une augmentation de 0,9 % par an du salaire moyen. Hausse en grande partie captée par les plus hauts salaires.

RELEVER LES TAUX DE COTISATION SOCIALE

Pour équilibrer le système de retraites, il faudrait augmenter tous les ans de 0,3% le taux de cotisations sociales (selon le Conseil d'orientation des retraites, avec une hypothèse d'une croissance de moins de 2 % et un taux de fécondité (aujourd'hui atteint) de 2 enfants par femme.

ELARGIR L'ASSIETTE DES COTISATIONS AUX REVENUS QUI NE COTISENT PAS

Les cotisations retraite ne doivent pas être seulement prélevés sur les salaires, mais aussi sur les autres revenus issus eux aussi, en définitive, de notre travail : dividendes, stock-options, intéressement aux bénéficiaires, plus values financières...